

NeXT

HEALTH AND
ENGINEERING

Appel à Projet "INNOVEZ"

Cahier des charges

VOLET 5
INNOVATION CHAIRS

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU VOLET INNOVATION CHAIRS

Le volet « Innovation chairs » vise à soutenir les partenariats de long-terme avec tous types d'entreprises qui souhaitent s'appuyer sur un établissement de recherche pour relever un défi ou lever des verrous technologiques

Ce programme a donc pour objectifs de :

- Construire et structurer des actions de recherche scientifique dans des domaines prioritaires et stratégiques pour les acteurs publics et privés impliqués dans la chaire industrielle via un partenariat fort et durable. Ce partenariat pourra être complété par des accords avec des collectivités territoriales dans une perspective d'accompagnement en faveur d'un déploiement industriel ou de formation entrepreneuriale.
- Permettre à des enseignants-chercheurs, des chercheurs ou clinicien de notoriété internationale, français ou étrangers, en mobilité ou non, de développer un programme de recherche ambitieux, innovant et de portée industrielle indiscutable.

Les sujets de chaires doivent être définis conjointement par les parties concernées, et être en lien avec les thématiques de NExT.

DEFINITION DES PROJETS ATTENDUS

Le titulaire devra consacrer l'ensemble de ses travaux de recherche à la thématique de la chaire industrielle et occupera au moins 50 % de son temps de recherche aux travaux propres de la chaire. Le titulaire s'engage à mener dans l'établissement d'accueil des travaux de recherche à caractère fondamental et appliqué associé éventuellement à des actions de formation par la recherche et, s'il le souhaite, il pourra assurer des enseignements spécifiques aux domaines de la chaire industrielle. Le projet doit être impérativement mené dans le cadre d'interactions avec une (des) entreprise(s). Les modalités de gouvernance de la chaire industrielle devront être explicitées dans le projet. Elles pourront, par exemple, s'appuyer sur un comité d'orientation et de supervision associant l'ensemble des acteurs publics et privés fondateurs de la chaire industrielle. Un accord de partage de la propriété intellectuelle par la chaire industrielle devra être mis en place.

Périmètre scientifique et type d'activités

Les travaux dans le cadre de la chaire sont ouvert à tous les niveaux de maturité technologique (projets de recherche fondamentale, projets de recherche industrielle ou développement expérimental).



CRITÈRES spécifiques d'éligibilité ◀

Titulaire : enseignant-chercheur ou chercheur, rattaché à un laboratoire ou un établissement membre fondateur de NExT.

Etablissement d'accueil : établissement membre fondateur de NExT.

CRITÈRES d'évaluation et De sélection des projets

Critères d'évaluation

- Pertinence de la proposition au regard des orientations de NExT
- Excellence scientifique ou caractère innovant pour la recherche technologique
- Impact du projet sur la visibilité et la notoriété Internationale de l'écosystème Nantais dans les thématiques de NExT
- Qualité de la construction du projet et faisabilité
- Excellence scientifique de l'enseignant-chercheur ou du clinicien pressenti pour être le titulaire de la chaire industrielle
- Qualité du partenariat public-privé, dont positionnement dans la stratégie de chaque partie et rôle actif de(s) l'entreprise(s), participation de la proposition de projet à l'enrichissement d'une filière industrielle
- Impact global du projet, opportunités socio-économiques fournies par la proposition de projet (potentiel de valorisation, renforcement de la compétitivité, etc.), contribution de la proposition de projet à une priorité des politiques publiques

L'embauche de doctorants CIFRE, particulièrement adapté dans le cadre d'une chaire est fortement encouragé et sera un atout majeur pour la sélection du projet

La labellisation ou le soutien par un ou des pôles de compétitivité est encouragée et constitue un acte de reconnaissance par un pôle de l'intérêt de la proposition par rapport à sa feuille de route. Les pôles peuvent apporter leurs conseils pour la préparation de la proposition. Il est donc conseillé au déposant de solliciter le plus tôt possible le (ou les) pôle(s) susceptibles de labelliser la proposition. La proposition devra obligatoirement comporter les éléments suivants:

- Lettre d'engagement du porteur,
- Lettres d'engagement signées :
 - o de chaque entreprise impliquée,
 - o de l'établissement d'accueil,
- Document scientifique
- Annexe financière

Procédure de sélection

- Pré-évaluation des dossiers définitifs et sélection par le GT Innovation sur les critères définis précédemment
- Les projets pré-sélectionnés seront invités à constituer un dossier complet pour expertise
- Soumission de l'évaluation au Comité des Fondateurs de l'Initiative NExT qui décidera des projets qui seront soutenus.

TYPE de financement

Subvention spécifique à chaque projet (au cas par cas)

Le co-financement privé attendu sur l'ensemble du projet est de 25% minimum pour les PME et ETI et de 50% minimum pour les grands groupes, avec un minimum d'engagement de 150 K€/an ou 750 K€ mini sur 5 ans. Les achats des équipements sont éligibles sur la durée de la chaire (5 ans)

¹Soit une implication minimum de 75K€/an pour les grandes entreprises et de 37.5K€/an pour les PME et ETI, avant déduction CIR, doublé dans le cadre d'une collaboration avec un organisme publique.